

L'APPRENTISSAGE

dans le secteur des Services à la Personne
Apprendre un métier en alternant des périodes
pratiques en entreprise et des périodes en centre avec à
la clé un diplôme reconnu



Les avantages

Pour l'entreprise, c'est recruter, accompagner et former un(e) apprenti(e) à un métier, à une culture d'entreprise. C'est aussi collaborer avec un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) pour développer les compétences professionnelles. Pour l'apprenti(e), c'est la possibilité d'acquérir des compétences en développant son autonomie professionnelle et en préparant un diplôme pour favoriser son insertion professionnelle et sociale.

La relation contractuelle

Profil de l'apprenti(e)

- ✓ de 16 à 30 ans

La qualification

- ✓ un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu par l'État

La durée du contrat

- ✓ un contrat à durée limitée de 6 mois à 3 ans ajustable
- ✓ un contrat à durée illimitée débutant par une période d'essai

Le temps de travail

- ✓ la durée du temps de travail de l'apprenti(e) est la même que celle des autres salariés de l'entreprise
- ✓ les temps en CFA font partie du temps de travail
- ✓ 25% au moins de la durée totale du contrat est réalisée en CFA

La rémunération

- ✓ de 27 à 100% du SMIC à minima, variable selon l'âge

Les aides à l'embauche

- ✓ le recrutement d'un(e) apprenti(e), du 1er juillet 2020 au 28 février 2021, ouvre droit à une aide à l'embauche de 8 000,00 € pour les majeurs et 5 000,00 € pour les mineurs



Le maître d'apprentissage

- ✓ est titulaire d'un diplôme relevant du même domaine que celui de l'apprenti ou justifie de 3 ans d'expérience au poste de travail
- ✓ est désigné dans l'entreprise, il accueille, accompagne et forme l'apprenti(e) tout au long de son parcours de formation
- ✓ élabore et coordonne le parcours de l'apprenti dans l'entreprise en cohérence avec le CFA et les résultats de l'alternant
- ✓ crée des actions de formation en situation de travail en vue d'évaluer les compétences professionnelles



Le + de l'IRFA Bourgogne Franche-Comté

- ✓ une expérience de plus de 20 ans en formation initiale et continue dans le secteur Sanitaire et Médico-social et les services à la personne.
- ✓ une expérience significative dans l'accompagnement au développement de compétences professionnelles
- ✓ les formateurs(trices) sont des professionnels métier ayant développé des compétences en pédagogie
- ✓ un label Qualité reconnu, une équipe administrative à votre écoute, une démarche pédagogique proche des réalités



Département PAZZAPA Formation

10 rue Antoine Becquerel - 21000 CHENOVE

Tél : 03 80 30 52 50

Email : pazzapa@pazzapa.fr Site : www.irfabfc.fr

Contact :

Michel Meurger

mmeurger@pazzapa.fr